



PROCÈS-VERBAL N°04 RÉUNION DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2018

La séance débute à 13 heures.

Membres présents :	Membres excusés :
Faustine MENDES DOS SANTOS	Stève JEAN-MARIE
Christophe JAMES	Éric VERNET
Maryska ALFRED	Djibryll CEDIA
Jacqueline ATTICOT	Kaël MAM-LAM-FOUCK
Franck CHIPOUKA	Elodie LEONCO

Ordre du jour :

- Enregistrement des feuilles de match et des résultats
- Feuille(s) de matchs manquante(s)
- Réserves, réclamations, évocations
- Licence(s) manquante(s)
- Désignations du week-end

Les décisions et sanctions ci-dessous du procès-verbal sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel de la ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission demande à la CRA de bien vouloir rappeler aux arbitres qu'en cas de réserve, de retenir les pièces d'identités non-officielles et de les transmettre à la ligue de football de la Guyane dans les 24 heures.

Il leur est demandé de signaler sur la feuille de match ou au moyen d'un rapport lorsqu'une équipe présente la licence des saisons précédentes comme pièce d'identité.

ENREGISTREMENT DU COURRIER

– Courrier du club FC FAMILY en date du 22/10/2018 concernant la participation, la qualification et la non présentation de licences des joueuses VILHENA Nadia, FREDERIC Lynsha et BATISTA Britney, section féminine.

DÉPARTEMENT FUTSAL

ENREGISTREMENT DES FEUILLES DE MATCH ET DES RÉSULTATS

4^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/10/2018	4e	MANA FUTSAL CLUB	≠	≠	AS ETOILE DE MATOURY	Feuille de match manquante
14/10/2018	4e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	REAL GUIANA FC	Feuille de match manquante

4^e journée du championnat futsal Régional 1 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
17/10/2018	4e	FC BIG STARS	3	2	MONTJOLY FC	
17/10/2018	4e	ASC LATE ROUJ	4	8	NST51FUTSAL	
21/10/2018	4e	ASC KOUTE MO	8	3	AS ETOILE DE MATOURY	
21/10/2018	4e	LE RUBAN NOIR	≠	≠	FC FAMILY	Feuille de match manquante
7/10/2018	4e	DIALYZ TEAM	2	1	AASK	

4^e journée du championnat futsal Féminin :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
17/10/2018	3e	MONTJOLY FC	2	0	ASC ASEKA	
21/10/2018	3e	FC FAMILY	1	4	AS ETOILE DE MATOURY	
14/10/2018	3e	NEWS BLACK	≠	≠	ASC THEMIRE	Reporté
14/10/2018	3e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	NST51FUTSAL	reporté

5^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
21/10/2018	5e	AS GOLDEN STAR	3	10	MANA FUTSAL CLUB	
14/10/2018	5e	AS ETOILE DE MATOURY	≠	≠	MONTJOLY FC	Reporté
14/10/2018	5e	REAL GUIANA FC	≠	≠	AS MORTIN	Reporté
14/10/2018	5e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	ASC JOB	Reporté

1^{ère} journée du championnat futsal Vétérans :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
18/10/2018	1e	ASC CCIG	5	0	AS MORTIN	
19/10/2018	1e	FC FAMILY	6	5	FCBM	
21/10/2018	1e	ASC LATE ROUJ	3	4	FC BIG STARS	
21/10/2018	1e	MONTJOLY FC	0	5	NEWS BLACK	

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Vu les matchs cités en référence,

Vu l'absence de dépôt de la feuille de matchs auprès du secrétariat de la ligue à ce jour,

Vu l'article 87 des règlements sportifs généraux de la LFG stipulant :

« 4. Le club recevant est chargé du dépôt de l'original de la feuille de match au secrétariat de la Ligue contre récépissé. Le délai est de soixante-douze (72) heures ouvrées après la rencontre. Les clubs pourront faire parvenir une copie de la feuille de match dans le délai susmentionné par télécopie ou courriel. A la demande de la commission compétente, le club devra être en mesure de produire un accusé de réception de son envoi. L'original devra être alors déposé au plus tard huit jours après le match au secrétariat de la ligue.

DÉPARTEMENT FUTSAL

5. En cas de non transmission de la feuille de match dans les délais impartis, la commission compétente chargée de la gestion de la compétition devra sanctionner le club recevant par la perte d'un point au classement pour un match de championnat ou de la disqualification s'il s'agit d'un match de coupe. »

4^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/10/2018	4e	MANA FUTSAL CLUB	≠	≠	AS ETOILE DE MATOURY	Feuille de match manquante

Le club **MANA FUTSAL CLUB** est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

La commission demande au club **AS ETOILE DE MATOURY** de ramener une copie du duplicata au secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

4^e journée du championnat futsal Régional 2 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
14/10/2018	4e	YANA SPORT ELITE	≠	≠	REAL GUIANA FC	Feuille de match manquante

Le club **YANA SPORT ELITE ACADEMY** est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

La commission demande au club **REAL GUIANA FC** de ramener une copie du duplicata au secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

4^e journée du championnat futsal Régional 1 :

Date	Jnée	Domicile	Résultat		Extérieur	Observations
21/10/2018	4e	LE RUBAN NOIR	≠	≠	FC FAMILY	Feuille de match manquante

La commission sanctionne **LE RUBAN NOIR** de la perte d'un point au classement général.

Le club est prié de déposer, dans les plus brefs délais, la feuille de match auprès du secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

La commission demande au club **FC FAMILY** de ramener une copie du duplicata au secrétariat de la Ligue de Football de la Guyane.

RÉSERVES SUR FEUILLE DE MATCH, RÉCLAMATIONS, ÉVOCATIONS

4^e journée du championnat futsal Féminin du 21/10/2018

- AFFAIRE FC FAMILY / AS ETOILE DE MATOURY (Score 1-4) : Réserve de qualification et de participation de FC FAMILY sur les joueuses VILHENA Nadia, FREDERIC Lynsha BATISTA B pour non présentation de licence La Commission, jugeant en premier ressort,**

Vu la feuille de match citée en objet signée par l'arbitre principale de la rencontre Joseph NOUVET, et les deux capitaines,

A pris connaissance de la réserve d'avant match pour non présentation de licence des joueuses citées de l'AS ETOILE DE MATOURY signée par la capitaine et confirmée,

Vu l'article 186 alinéa1 des Règlements et Statuts Généraux de la FFF qui stipule que « **les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en-tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.** »

Vu la réserve formulée par le FC FAMILY

Vu les différents pv de la commission médicale effectuée cette saison

DÉPARTEMENT FUTSAL

Considérant que la réserve formulée par la capitaine de FC FAMILY a été confirmée,

Considérant que la réserve est recevable dans la forme,

Par ces considérants,

La Commission demande,

Au club de l'ETOILE DE MATOURY de bien vouloir fournir ses explications quant à la participation des joueuses suscitées à l'occasion du match de championnat féminin du 21/10/2018

LICENCES MANQUANTES

Vu l'article 33 des règlements généraux sportifs de la LFG,

« Lors des matchs officiels, la non présentation de la licence entraîne une amende de **deux euros** par licence manquante (joueurs et dirigeants). »

Le Département futsal décide de sanctionner les clubs suivants :

▪ **4^{ème} journée de championnat :**

▪ **RÉGIONAL 1**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS ETOILE DE MATOURY	3	6,00 €
FC BIG STARS	3	6,00 €

▪ **FÉMININ**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS ETOILE DE MATOURY	3	6,00 €
MONTJOLY FC	2	4,00 €

▪ **5^{ème} journée de championnat :**

▪ **RÉGIONAL 2**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
AS GOLDEN STARS	1	2,00 €
AS MORTIN	12	24,00 €

▪ **1^{ème} journée de championnat :**

▪ **VETERANS**

Clubs	Licence(s) manquante(s)	Prix de l'amende
FC BIG STARS	2	4,00 €
AS MORTIN	3	6,00 €
NEWS BLACK	1	2,00 €

DÉPARTEMENT FUTSAL

RETRAIT DE POINT(S)

Vu l'article 9 alinéa 4 des règlements des compétitions du département futsal de la LFG,

« L'équipe dont l'arbitre n'aura pas répondu aux désignations formulées par la sous-commission des désignations de la commission de régionale de l'arbitrage se verra sanctionnée d'un (1) point au classement général »

3ème journée de championnat

Clubs	Matches	Retrait de point
MONTJOLY FC	ASC CCIG / LE RUBAN NOIR	1

4ème journée de championnat

▪ REGIONAL 1

Clubs	Matches	Retrait de point
LE RUBAN NOIR	FC BIG STARS / MONTJOLY FC	1
ASC CCIG	ASC LATE ROUJ / NST51 FUTSAL	1
NST51 FUTSAL	DIALYZTEAM / AASK	1
LE RUBAN NOIR	DIALYZTEAM / AASK	1

▪ FEMININ

Clubs	Matches	Retrait de point
YANA SPORT ELITE	MONTJOLY FC / AS ASEKA	1
NEWS BLACK	MONTJOLY FC / AS ASEKA	1
AS ASEKA	FC FAMILY / AS ETOILE DE MATOURY	1
ASC THEMIRE	FC FAMILY / AS ETOILE DE MATOURY	1
MONTJOLY FC	FC FAMILY / AS ETOILE DE MATOURY	1

1ère journée de championnat

▪ VETERANS

Clubs	Matches	Retrait de point
NEWS BLACK	ASC CCIG / AS MORTIN	1
ASC CCIG	ASC LATE ROUJ / FC BIG STARS	1
AS MORTIN	ASC LATE ROUJ / FC BIG STARS	1
FC FAMILY	MONTJOLY FC / NEWS BLACK	1
ASC CCIG	MONTJOLY FC / NEWS BLACK	1
AS MORTIN	MONTJOLY FC / NEWS BLACK	1

Fin de séance à 17 h30.

Le Président de séance
Christophe JAMES

La Secrétaire de séance
Franck CHIPOUKA

